



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

28 FEV. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de BruxellesRéserve
au
Moniteur
belge

23033528

N° d'entreprise : 0452 299 023

Nom

(en entier) : **FOUNDATION AstraZeneca**

(en abrégé) :

Forme légale : **Fondation d'utilité publique**Adresse complète du siège : **Alfons Gossetlaan 40 boîte 201, 1702 Groot-Bijgaarden****Objet de l'acte : Démission et nomination du président du conseil d'administration, d'un administrateur délégué, et de deux administrateurs**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 juillet 2022:

1. Démission et nomination du président du conseil d'administration de la Fondation

Le conseil d'administration a pris connaissance de la démission de Monsieur Michel Goldman, en qualité de président du conseil d'administration de la Fondation avec effet immédiat. Il avait été nommé à cette fonction le 1er décembre 2017 par une réunion du conseil d'administration dont l'extrait fut publié aux Annexes du Moniteur belge le 9 janvier 2018 sous le numéro 18006407.

[***]

Le conseil d'administration a décidé de nommer la personne suivante en qualité de président du conseil d'administration de la Fondation, pour une durée indéterminée avec effet immédiat: Monsieur Jean-Luc Balligand, administrateur de la Fondation.

[***]

2. Démission d'un administrateur délégué

Le conseil d'administration a pris connaissance de la démission de Monsieur Georges El Azzi, en qualité d'administrateur et de personne chargée de la gestion journalière portant le titre d'administrateur délégué au sein de la Fondation, et ce, avec effet immédiat, fonction à laquelle il a été nommé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 8 octobre 2018, dont l'extrait fut publié aux Annexes du Moniteur belge du 18 décembre 2018 sous le numéro 18180492.

[***]

3. Démission d'un administrateur

Le conseil d'administration a pris connaissance de la démission de Madame Anne-Laure Dréno, en qualité d'administrateur de la Fondation avec effet immédiat, fonction à laquelle elle a été nommée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 13 juin 2019, dont l'extrait fut publié aux Annexes du Moniteur belge du 10 septembre 2019 sous le numéro 19121174.

[***]

4. Nomination d'administrateurs

Le conseil d'administration a décidé de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateur de la Fondation, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- Madame Keira Driansky, domiciliée à [***];
- Madame Anke Van den broeck, domiciliée à [***].

Tous les actes accomplis par Madame Anke Van den broeck depuis le 18 juillet 2022 sont ratifiés par le conseil d'administration.

Tous les actes accomplis par Madame Keira Driansky depuis le 1er juillet 2022 sont ratifiés par le conseil d'administration.

Conformément à l'article 17 des statuts de la Fondation, tous les actes qui engagent la Fondation doivent porter la signature soit du président et d'un administrateur, soit de deux administrateurs qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers d'une délibération du conseil d'administration, soit d'une personne spécialement habilitée par une délibération de ce dernier, à l'effet d'un acte déterminé.

5. Nomination d'un administrateur délégué

En outre, le conseil d'administration a également décidé de nommer Madame Anke Van den broeck en qualité de personne chargée de la gestion journalière au sein de la Fondation avec effet immédiat et pour une durée indéterminée. Elle portera le titre d'administrateur délégué et sera chargée de la gestion journalière de la Fondation.

Conformément à l'article 18 des statuts de la Fondation, la correspondance et les actes de gestion journalière portent la signature, soit du président, soit de l'administrateur délégué sans préjudice à toute délégation de signature que ces personnes peuvent effectuer, sous leur responsabilité.

6. Procuration

Le conseil d'administration a décidé de donner procuration à Maître Didier De Vlieghe, Maître Louise-Anne Bertin, Maître Sabri Berisha, Maître Stanislas Cartier et/ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats NautaDutilh SRL, situé à 1000 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 120, chacun agissant seul et avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions susmentionnées de la Fondation en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Fondation auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Fondation aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Fondation, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Louise-Anne Bertin
Mandataire et avocat